

## Règlement du concours « Prends-en de la graine !

### Découvre les métiers de l'agriculture »

#### Article 1 : Organisateur du concours

Le syndicat professionnel agricole Jeunes Agriculteurs Occitanie, situé Chemin de Borde Rouge – 31321 Castanet-Tolosan, organise un concours sur l'année scolaire 2022-2023 intitulé « Prends-en de la graine ! Découvre les métiers de l'agriculture ». Ce concours a obtenu une aide du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet « Info métiers ».

#### Article 2 : Les participants

Les collèves seront tous informés de la tenue de ce concours par email avec toutes les informations par l'intermédiaire du Rectorat. Si les collèves souhaitent participer au concours, ils pourront consulter et télécharger tous les documents sur le site internet <http://prends-en-de-la-graine.e-monsite.com/>.

La participation à ce concours est ouverte à toutes les classes de **5<sup>ème</sup> des collèves de la région Occitanie**. Ce concours se déroulera par équipe avec l'aide d'un professeur de l'établissement ; chaque équipe sera constituée de 3 à 10 élèves maximum. **Un collève pourra proposer un maximum de 6 équipes.**

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le bulletin d'inscription directement en ligne (<http://prends-en-de-la-graine.e-monsite.com/contact/inscription.html>) ou d'imprimer le bulletin en annexe et de retourner le bulletin par mail à [jeunes.agriculteurs.occitanie@gmail.com](mailto:jeunes.agriculteurs.occitanie@gmail.com). Les inscriptions se font aux dates précisées dans le calendrier ci-après. En cas de participation très importante au niveau Régional, l'organisateur pourra sélectionner un nombre limité d'équipes (fixé à 30) en fonction des dates d'inscription, ceci afin de pouvoir assurer le bon déroulement du concours.

#### Article 3 : Principe du concours

Ce concours a pour but de faire découvrir les métiers de l'agriculture dans le cadre du parcours avenir inscrit dans le programme.

Le principe du concours est donc de réaliser un support de présentation sur **les métiers de l'agriculture**. La réalisation de ce support s'appuiera sur une visite d'exploitation agricole.

*Remarques : Pour vous aider dans la préparation de ce concours, vous pouvez vous appuyer sur ces ressources mises à disposition sur le site : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr).*

*De plus, les structures départementales Jeunes Agriculteurs sont là en support pour trouver une exploitation proche de votre établissement et préparer avec vous si besoin cette visite. Vous trouverez en annexe l'annuaire de contact des structures départementales.*

Le support de présentation produit par l'équipe devra être retourné en version papier ou numérique à l'organisateur du concours (Jeunes Agriculteurs Occitanie – Chemin de Borde Rouge – BP 22107 – 31321

CASTANET TOLOSAN – [jeunes.agriculteurs.occitanie@gmail.com](mailto:jeunes.agriculteurs.occitanie@gmail.com)) conformément au calendrier détaillé à l'article 5.

#### **Article 4** : Consignes de réalisation

##### **Le support devra contenir :**

- **Une présentation succincte de l'exploitation visitée**
- **Un descriptif du métier exercé par l'agriculteur rencontré**
- **Les compétences requises pour l'exercice du métier**
- **Les avantages et les inconvénients du métier**
- **Le parcours de formation suivi par l'exploitant rencontré**
- **Quelques éléments sur le rôle et la place de l'agriculture dans la société**

Tous les types de support sont acceptés :

- Une affiche
- Un livret
- Un diaporama
- Un blog
- Un support numérique
- Une maquette
- Une vidéo,...

La production pourra inclure des passages descriptifs, des photographies illustrant le métier, des témoignages sous forme de citations de professionnels, de mini reportages vidéo... Elle ne pourra pas se limiter à un simple témoignage filmé.

**A noter : Temps limité à 10 min** pour les présentations animées incluant des passages filmés, audios ou vidéos. Une production trop longue pourra impacter la note attribuée par le jury.

L'évaluation est indépendante du choix du support mais des points peuvent être attribués pour l'originalité de la production. Il est attendu un réel investissement des élèves dans la conception et la production du support.

#### **Article 5** : Calendrier du concours

- Le concours est lancé dès la rentrée scolaire 2022
- Les inscriptions devront être renvoyées avant le 7 décembre 2022
- Les visites devront être faites au plus tard fin mars 2023 (*la période novembre – janvier est recommandée afin de laisser suffisamment de temps pour l'élaboration des productions*)
- Les projets devront être rendus au plus tard le 28 avril 2023 (cachet de la poste ou accusé de réception du mail faisant foi), **accompagnés des autorisations de droit à l'image des enfants participant au concours**
- Le jury régional se réunira mi-mai 2023 pour sélectionner les 3 meilleurs projets
- La proclamation des résultats est prévue le 25 mai 2023.

Le non-respect du calendrier sera un motif de disqualification de l'équipe.

## **Article 6 :** Composition du jury

Le jury régional sera constitué de représentants des Jeunes Agriculteurs, du Rectorat, et du Conseil Régional. Un président de jury sera désigné par l'organisateur du concours.

## **Article 7 :** L'évaluation de la réalisation

Les critères suivants sont retenus pour établir une grille de notation :

### **Évaluation du support (note sur 20)**

*Notes données par le jury régional*

- Respect des consignes déclinées à l'Art.4
- Pertinence et précision des informations retenues et transmises
- Choix du vocabulaire et orthographe
- Originalité,
- Clarté,
- Personnalisation de la présentation.

Pour chaque critère d'évaluation, la note donnée ira de 1 à 5 (1 = *peu satisfaisant*, 2 = *moyennement satisfaisant*, 3 = *satisfaisant*, 4 = *très satisfaisant*, 5 = *Excellent*). La somme des notes déterminera la note finale.

En cas d'égalité entre deux projets, les notes du président du jury compteront double.

## **Article 8 :** Prix du concours

Chaque élève ayant participé se verra remettre un lot.

Les trois réalisations lauréates seront récompensées.

1<sup>er</sup> : Chaque élève de l'équipe aura un code pour télécharger Farming simulator 2022

2<sup>ème</sup> : chaque élève de l'équipe recevra un cadeau culturel

3<sup>ème</sup> : chaque élève de l'équipe recevra un cadeau culturel

L'établissement des équipes lauréates se verront remettre une distinction.

Les Jeunes Agriculteurs et les partenaires se rendront dans les établissements des trois équipes lauréates pour remettre les prix aux vainqueurs.

Les trois meilleurs supports seront valorisés par les Jeunes Agriculteurs à l'occasion de leur participation à différentes manifestations sur les métiers

## **Article 9 :**



Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

#### **Article 10 :** Conditions de participation et responsabilité

10.1 - Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucune contestation s'y rapportant ne peut être admise. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs, dont les décisions seront sans appel.

10.2 - Les organisateurs ne peuvent encourir une quelconque responsabilité s'ils étaient amenés à annuler le concours en cas de force majeure (notamment en cas de participation insuffisante) et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

10.3 - En cas d'accident survenu dans le cadre de la réalisation du projet ou celui de la récompense, la responsabilité relève du chef d'établissement du collège et de la responsabilité civile des élèves.

#### **Article 11 :**

Les organisateurs pourront, éventuellement diffuser le nom et la photographie des classes participantes, à des fins publicitaires, promotionnelles, en ayant obtenu, au préalable, **l'accord des dits participants**, conformément à la législation en vigueur. Ces accords devront être envoyés au même moment que le support de présentation, soit avant le 28 avril 2023.

Les réalisations primées pourront être exposées et utilisées dans le cadre de manifestations sur les métiers.

## Autorisation de droit à l'image

Je/nous, soussigné(e)(s) :

NOM(S) : .....

PRENOM(S) : .....

FONCTION/ METIER : .....

ADRESSE : .....

e-mail et/ou téléphone: .....

Représentant(s) légal(aux) du mineur : (Prénom, Nom) .....

Autorise(ons) par la présente Les jeunes agriculteurs à :

- le (la) filmer
- le (la) prendre en photo
- l'interviewer

à reproduire et diffuser les photographies/images/interviews ainsi réalisées notamment à des fins d'illustration et/ou d'édition de produits audiovisuels, radiophoniques, téléphoniques, multimédias, sites Internet, papiers, relatifs à l'information sur les formations et les professions, et destinés à être diffusés et exploités, à titre gratuit ou onéreux par les jeunes agriculteurs en France.

La présente autorisation vaut pour une durée de quinze ans et est valable pour le monde entier.

Je(Nous) renonce (renonçons) expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature (\*), précédée de la mention « lu et approuvé »

(\* ) signature des deux parents quand les deux ont l'autorité parentale et qu'il s'agit d'un mineur

*Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques et images qui vous concernent est garanti. Vous pouvez vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette(ces) photographie(s)/images). Ce droit de retrait ne peut s'appliquer aux produits déjà imprimés ou parus.*